

D.I.C.Ri.M

Document d'Information Communal

sur

LES RISQUES MAJEURS

Commune de SAINT DALMAS LE SELVAGE



Que faire ?



Edition 2018



Document à lire attentivement
et à conserver

SOMMAIRE

Editorial du Maire	page 3
Prologue	page 4
Consignes générales de sécurité	page 5
Mouvements de terrain	page 6
Inondations	page 9
Avalanches	page 13
Séismes	page 16
Phénomènes climatiques	page 17
Feux de forêt	page 18
Transports de matières dangereuses	page 19
Le risque nucléaire	page 21
Renseignements pratiques	page 22

**Ce guide est très précieux pour votre sécurité
et celle de votre famille.
Prenez en connaissance attentivement.
Lisez le avec vos proches.
Conservez le à portée de main, il vous sera utile en cas de crise.**

Editorial du Maire

« *Prévenir pour mieux réagir !* »



Mes chers administrés,

Après la publication des différents Plans Prévisionnels des Risques (P.P.R), la mairie a élaboré dès 2008 un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) lui permettant d'organiser les secours au cas où l'un des risques viendrait à survenir.

En complément de celui-ci la loi de modernisation de la Sécurité Civile d'août 2004 nous impose de rédiger et de diffuser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.Ri.M) qui a pour objectif de vous informer sur les risques majeurs identifiés et cartographiés sur notre commune ainsi que les consignes à connaître et à respecter en cas d'évènement.

Ayant le souci de votre sécurité je vous demande de bien vouloir lire attentivement ce document, d'en faire part à vos proches et de le conserver précieusement afin de pouvoir vous y référer ultérieurement.

Votre Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form the name Jean-Pierre Issautier.

Jean-Pierre Issautier



PROLOGUE

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Par définition c'est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle ou technologique pouvant entraîner de graves conséquences sur les enjeux humains, matériels et environnementaux.

Il s'agit des avalanches, des inondations, des chutes de blocs, des mouvements de terrain et d'effondrement, des séismes, des feux de forêt, des tempêtes ou d'une éruption volcanique pour les risques naturels mais aussi des risques industriels, nucléaires ou encore du transport de matières dangereuses pour les risques technologiques.

La prise en compte d'un risque comporte trois volets :

- **La prévention** qui consiste à repérer et à étudier les risques pour les intégrer dans un document d'urbanisme. C'est l'objet des différents Plans Prévisionnels des Risques (P.P.R).
- **La protection** qui consiste à effectuer des travaux pour supprimer ou atténuer le risque et prévoir la mise en œuvre des mesures de sauvegarde de la population lors de la survenue du risque : c'est l'objet du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S).
- **L'information préventive** qui fait obligation au Maire d'informer la population sur les risques potentiels sur le territoire communal et les consignes de sécurité à appliquer en cas d'urgence : c'est l'objet du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.Ri.M).

A St. Dalmas quels sont les Risques Majeurs ?

Risques naturels

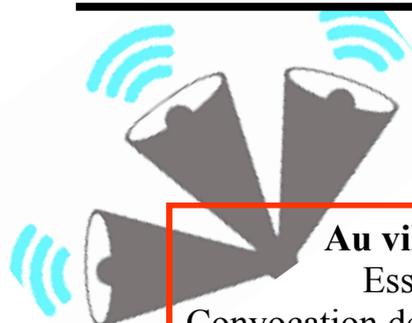
Inondations
Avalanches
Chute de blocs
Mouvement de terrain et effondrement
Séismes
Phénomènes climatiques
Feux de forêt

Risques technologiques

Risque nucléaire
Transport de matières dangereuses

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE APPLICABLES A TOUS LES RISQUES

L'ALERTE



Au village la population sera avertie par la sirène
Essai de fonctionnement : une émission de 30 s
Convocation de la Réserve communale en Mairie : 2 émissions de 30 s
Survenue d'un risque majeur : 3 émissions de 30 s
Dans les hameaux la population sera avertie par la cloche



AVANT

- S'informer sur les risques encourus et les mesures prévues par la commune dans le Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie.
- Repérer les moyens de coupure d'eau et d'électricité à son domicile.
- Prévoir à l'avance un kit de sécurité accessible à tous les membres de la famille. Il peut prendre la forme d'un sac et contenir :
 - **Une radio et ses piles de rechange.**
 - **Une lampe de poche et ses piles de rechange**
 - **De l'eau potable**
 - **Quelques vivres énergétiques de longue conservation**
 - **Les médicaments d'un traitement**
 - **Des vêtements de rechange**
 - **Une couverture de survie (ou des couvertures)**
 - **Matériel de confinement**
 - **Une trousse de premier secours**
 - **Les papiers personnels importants**

PENDANT

- Suivre les consignes d'évacuation ou de mise à l'abri en fonction de la nature du risque.
- S'informer en écoutant la radio France Bleue Azur.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- Ne pas téléphoner afin de laisser les lignes pour les secours.



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Qu'est ce qu'un mouvement de terrain ?

Il s'agit d'un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou résultant de l'activité humaine

Les types de mouvements de terrain diffèrent selon la nature géologique du terrain et de son relief. Ils sont dus à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

- **L'affaissement** est un tassement du sol en surface qui apparaît lorsque, entre une cavité souterraine et la surface, il existe une épaisseur suffisante pour qu'il se produise une déformation lente.
- **L'effondrement** est un écroulement brutal et profond qui survient à l'aplomb d'une cavité souterraine.
- **L'éboulement** est le détachement d'une masse rocheuse d'importance variable.
- **Le ravinement** est l'érosion d'un versant provoquant des entailles sur celui-ci.
- **La coulée de boue** est le déplacement d'une masse de terre visqueuse sans forme propre souvent provoquée par un glissement.
- **Le glissement de terrain** est la descente d'une masse de terre le long d'une pente qui conserve sa consistance et donc sa forme.

Le risque mouvements de terrain sur notre commune

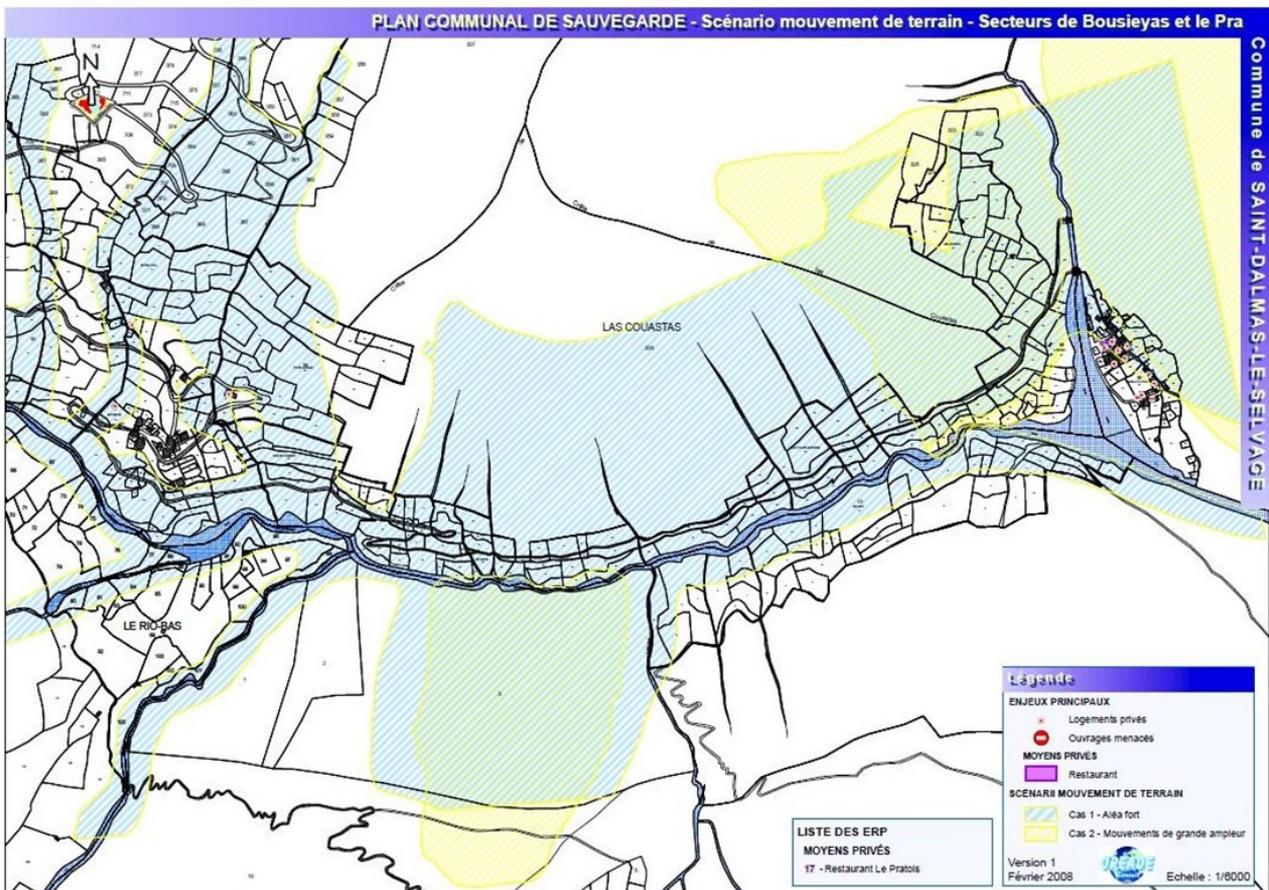
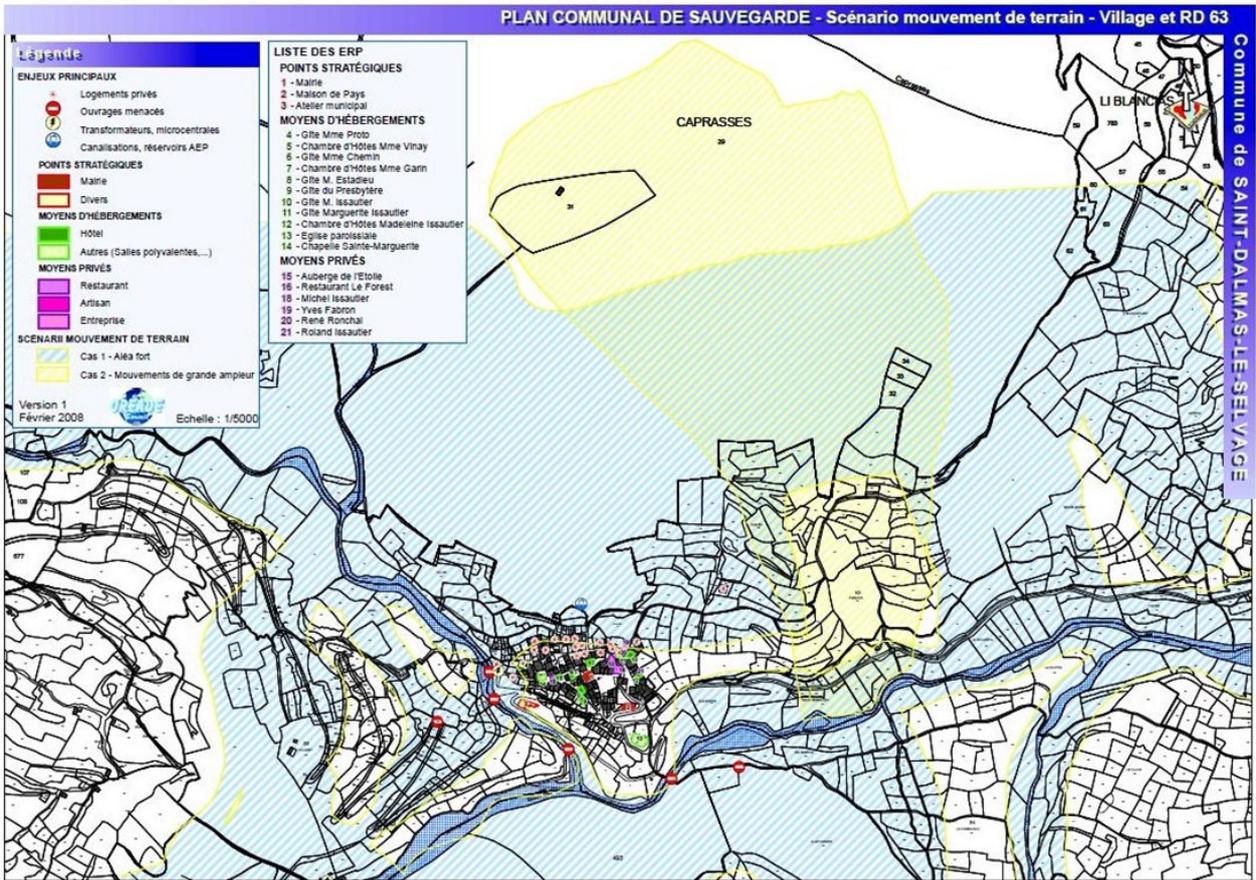
La commune est exposée à ce risque :

- Au village particulièrement dans sa partie nord sous le rocher de Junic mais également dans les lacets de la route de Sestrière, la RM 63, la route d'Anelle et au quartier du Lacium.
- Dans les hameaux de Bousièyas et du Pra, tout particulièrement avec la Cote Morgon mais également le quartier Las Couastas menaçant la RM2205 dite route de la Bonette.

Face à ce niveau d'exposition élevé la commune est dotée d'un P.P.R. approuvé le 9 décembre 2002.

Les principaux mouvements de terrain sont survenus :

- Le 1er mai 1983 glissement de terrain environ 500 m en aval du village.
- Le 7 novembre 1997 chute de blocs secteur Cote Morgon sur le pont et la RM2205 devant le Pra et charriage au même endroit.
- Novembre 2002 affaissement quartier Lacium en bordure nord du chemin d'accès à une habitation.





RISQUES NATURELS

Consignes à suivre en cas de mouvements de terrain

AVANT → **Anticiper pour s'organiser**

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT → **Se mettre à l'abri**

- Fuir latéralement.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Gagner un point en hauteur.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- A l'intérieur s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.
- Ne pas prendre l'ascenseur.

APRES → **Respecter les consignes**

- Informer les autorités.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité.
- Ne pas retourner dans le bâtiment avant l'accord des autorités.
- Rejoindre un lieu de regroupement.
- Après accord des autorités évaluer les dégâts et les dangers.

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

	PENDANT protégez-vous la tête avec les bras		APRES
à l'intérieur	 <ul style="list-style-type: none">▶ abritez-vous sous un meuble solide▶ éloignez-vous des fenêtres.		<ul style="list-style-type: none">▶ fermez le gaz et l'électricité  <ul style="list-style-type: none">▶ éloignez-vous de la zone dangereuse▶ rejoignez le lieu de regroupement
à l'extérieur	 <ul style="list-style-type: none">▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche		<ul style="list-style-type: none">▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas▶ ne prenez pas l'ascenseur  <ul style="list-style-type: none">▶ respectez les consignes des autorités



LES INONDATIONS

Qu'est ce qu'une inondation ?

Une inondation est une montée des eaux plus ou moins rapide dans une zone habituellement hors d'eau.

Le risque inondation sur notre commune

Sur notre commune le risque est lié aux crues torrentielles du torrent de Sestrière pour le village et à celui du Salso Moreno pour le hameau du Pra.

Ces inondations, spécifiques aux torrents de montagne, se caractérisent à la fois par une crue liquide et par une crue solide. Cet écoulement solide peut modifier considérablement l'écoulement de la crue liquide.

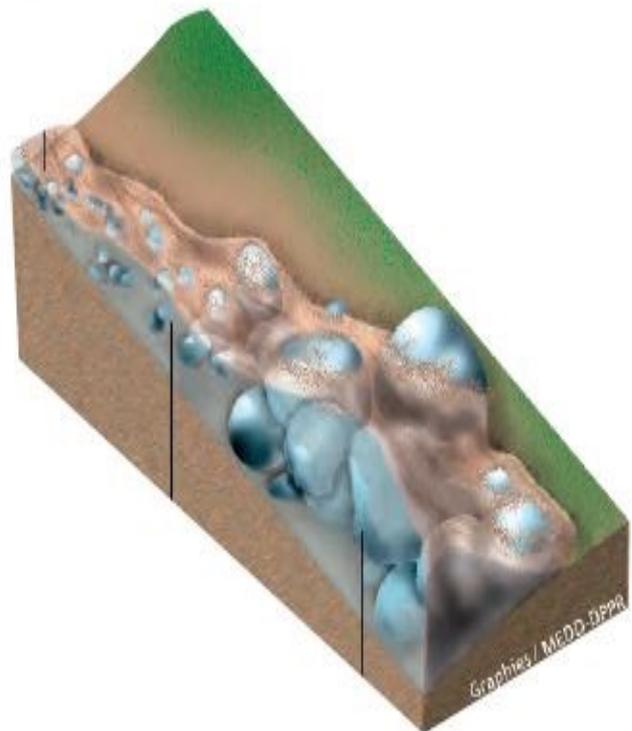
Parfois, l'aspect solide de la crue l'emporte et la crue évolue en lave torrentielle.

Les phénomènes torrentiels se forment dans la partie moyenne des cours d'eau en liaison avec la forte pente, le débit important et la nature des matériaux issus de l'érosion en montagne.

Les phénomènes les plus préjudiciables se produisent le plus souvent sur la partie basse de leur cours, peu avant la confluence avec la rivière principale en lien avec une rupture de la pente. Sur cette partie basse se forme souvent un cône de déjection sur lequel le cours d'eau peut changer de lit. Selon les quantités de matériaux mobilisables dans la partie supérieure du torrent, le cône est plus ou moins étendu. Lorsque celui-ci est habité, les bâtiments y sont vulnérables et les conséquences des fortes crues peuvent être redoutables.

A cet effet la commune est dotée d'un P.P.R. approuvé le 16 janvier 2006.

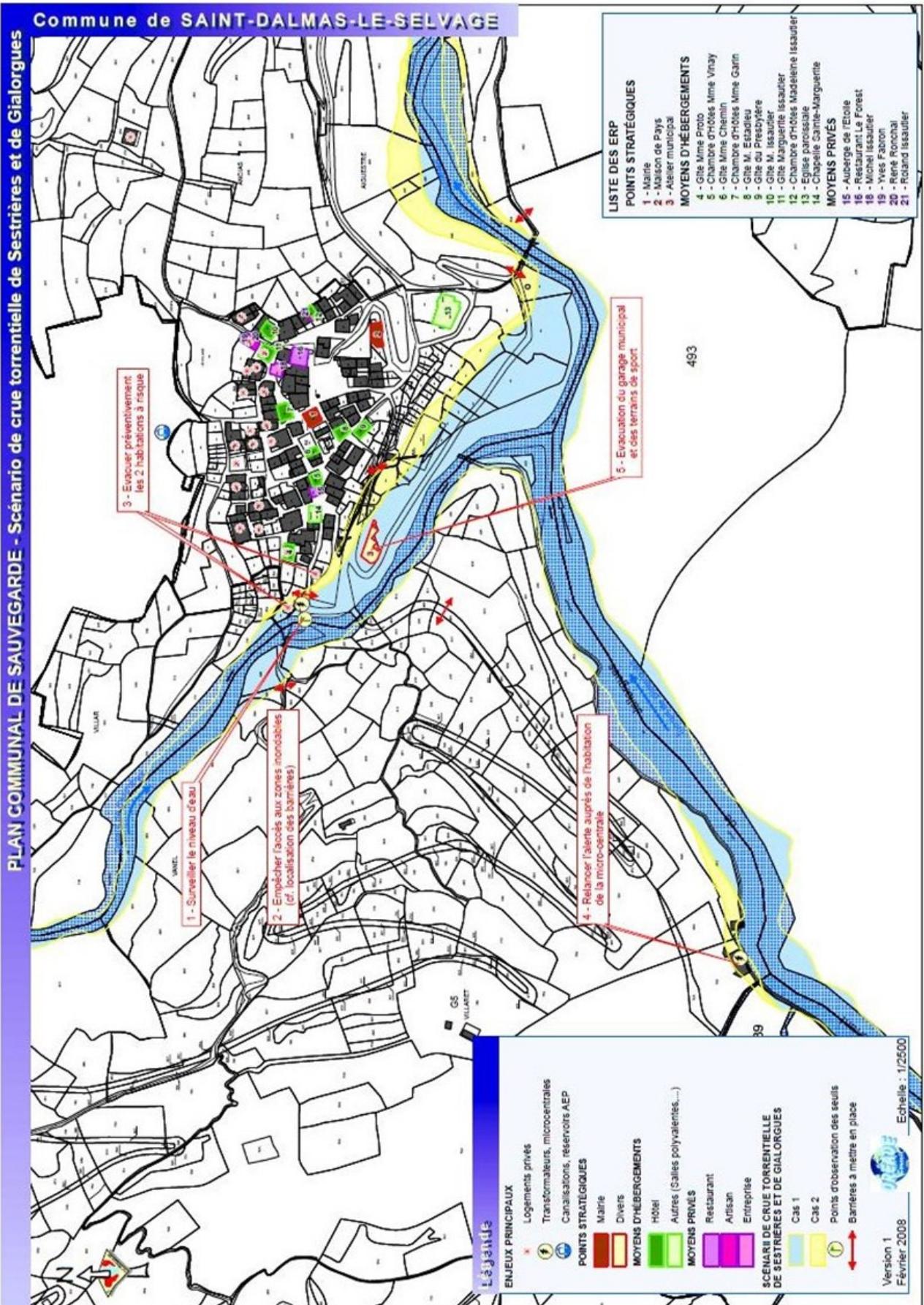
Les dernières crues ayant entraîné un arrêté de catastrophe naturelle sont survenues le 4 novembre 1994.



Exemples : Guerche à Isola, torrent du Bourguet à Saint-Étienne-de-Tinée, Salso Moreno à Saint-Dalmas-le-Selvage, Roya à Tende, la Loubonnière à Saint-Martin-Vésubie, le Tuébi.

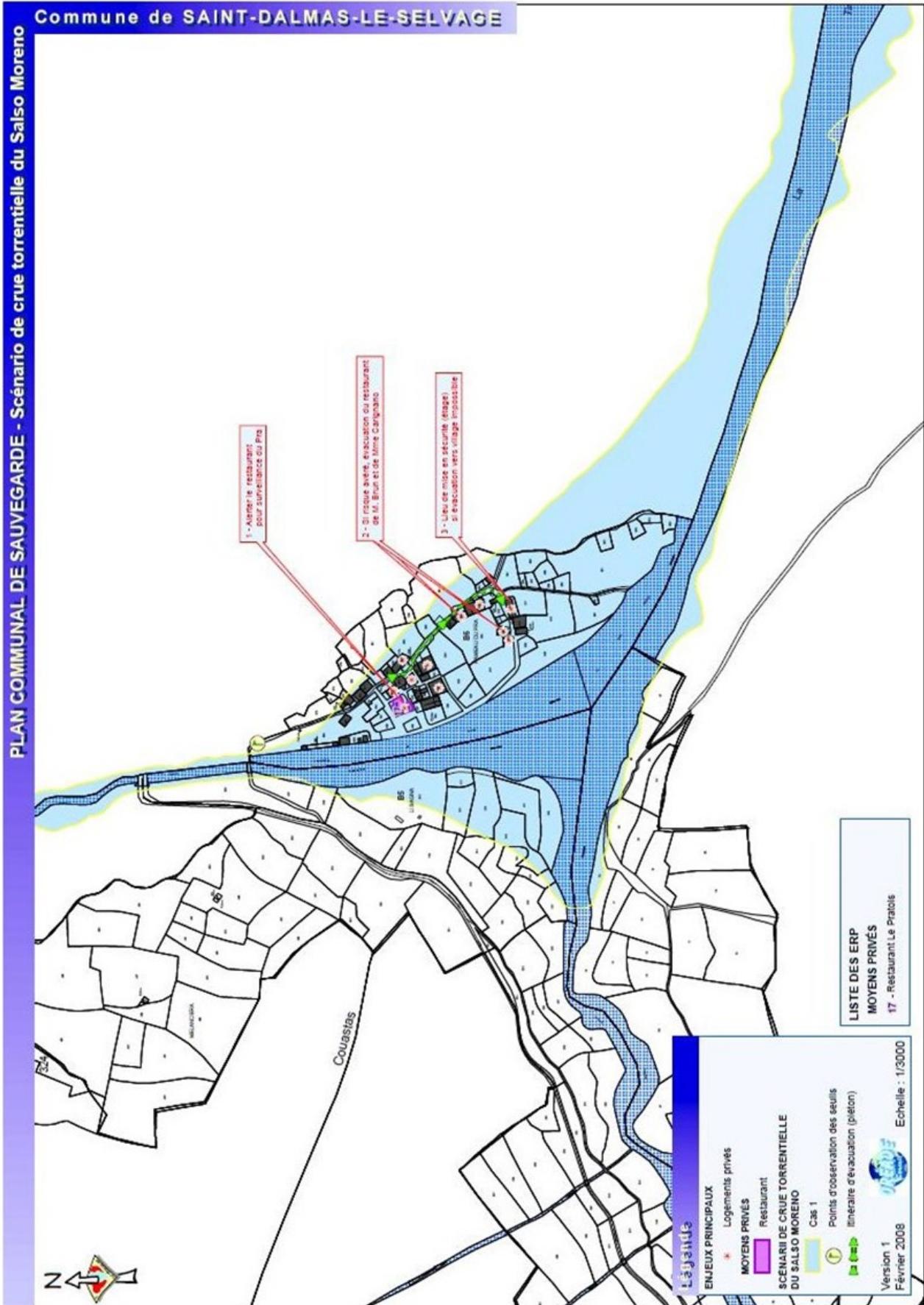


RISQUES NATURELS





RISQUES NATURELS





RISQUES NATURELS

Crue centennale : Définition technique

On associe souvent à la notion de crue la notion de période de retour (crue décennale, centennale, millénaire, etc.) : plus cette période est grande, plus l'évènement est rare et les débits sont importants. La période de retour est l'inverse de la probabilité d'occurrence du phénomène. Un phénomène ayant une période de retour de cent ans (phénomène centennal) a une chance sur cent de se pro-

duire ou d'être dépassé chaque année. Cela est vérifié à condition de considérer une très longue période. Mais elle peut aussi, sur de courtes périodes (quelques années, parfois une seule), se répéter plusieurs fois.

L'aléa de référence servant de base à l'élaboration des PPRN inondations correspond à l'évènement centennal ou au plus fort évènement connu, s'il présente une période de retour supérieure à cent ans.

Consignes à suivre face à une inondation

AVANT → **Anticiper pour s'organiser**

- Mettre hors d'eau les meubles, les objets précieux, les denrées alimentaires et les produits dangereux.
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz.
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, aérations....
- Prévoir les équipements minimum: radio à piles, réserve d'eau, médicaments....

PENDANT → **Se mettre à l'abri**

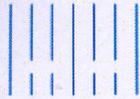
- S'informer de la montée des eaux et des consignes à suivre en écoutant la radio.
- Se réfugier en un point haut (étage).
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher les enfants à l'école.
- N'évacuer les lieux que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés.
- Signaler votre présence et attendre les secours.

APRES → **Respecter les consignes**

- Aérer votre bâtiment.
- Désinfecter à l'eau de javel.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche.
- En cas de sinistre contacter votre assurance.



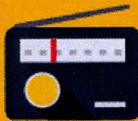
RISQUES NATURELS



PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS
MA VOITURE
ET JE REPORTE
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES
PERSONNES PROCHES,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE
DES COURS D'EAU**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment
et surtout pas sous un arbre
pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS
DANS LES SOUS-SOLS
ET JE ME RÉFUGIE
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**JE NE M'ENGAGE NI
EN VOITURE NI À PIED**
Pont submersible, gué, passage
souterrain... Moins de 30 cm d'eau
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS
CHERCHER MES
ENFANTS À L'ÉCOLE,**
ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

www.developpement-durable.gouv.fr
#pluieinondation



www.interieur.gouv.fr

DCCO/ADP/VP/1871/17/1 - Juin 2018. Visuel adapté de la communication du conseil départemental du Gard



LES AVALANCHES

Qu'est ce qu'une avalanche ?

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente provoqué par une rupture du manteau neigeux. Cette masse varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes pour des vitesses comprises entre 10 et 400 km/h selon la nature de la neige et les conditions d'écoulement.

Les pentes favorables au départ des avalanches sont comprises entre 30 et 55°. La pente avalancheuse typique est raide, à l'ombre, proche d'une crête et couverte de neige soufflée.

On distingue trois types d'avalanches selon le type de neige et les caractéristiques d'écoulement.

- ***L'avalanche de plaque*** est générée par la rupture et le glissement d'une plaque souvent formée par le vent sur une couche faible du manteau neigeux. La zone de départ est marquée par une cassure linéaire. Lorsque la cohésion de la neige est forte, la plaque est dure et composée de blocs de neige. En revanche, lorsque la cohésion est faible, la plaque est friable et les blocs se disloquent rapidement. Deux types de plaques peuvent être distingués : la plaque au vent, peu dangereuse résultant d'une compression due à la poussée du vent et la plaque sous le vent plus dangereuse car mal ancrée à la sous-couche.
- ***L'avalanche en aérosol*** résulte d'une forte accumulation de neige récente, légère et sèche (poudreuse) et peut donner des avalanches de très grandes dimensions avec un épais nuage de neige (aérosol) qui progressent à très grande vitesse (100 à 400 km/h). Leur puissance destructrice est très grande. Leur trajet est assez rectiligne et elles peuvent remonter sur le versant opposé. Le souffle qui les accompagne peut provoquer des dégâts en dehors du périmètre du dépôt de l'avalanche.
- ***L'avalanche de neige humide*** se produit lorsque la neige se densifie et s'humidifie sous l'action de la fonte, au printemps ou après une pluie. Ces avalanches qui entraînent l'ensemble du manteau neigeux s'écoulent à vitesse lente (jusqu'à 20 km/h) en suivant le relief en ses points bas (couloir, ravin, talus). Bien que leur trajet soit assez bien connu, elles peuvent être déviées par un obstacle et générer des dégâts dans des zones à priori non exposées.

Il est à noter qu'une avalanche peut se produire spontanément ou être provoquée par un agent extérieur. Trois facteurs sont principalement en cause :

- ***L'augmentation du poids*** d'origine naturelle ou accidentelle.
- ***La température.***
- ***Le vent*** (création de plaques et de corniches).



RISQUES NATURELS

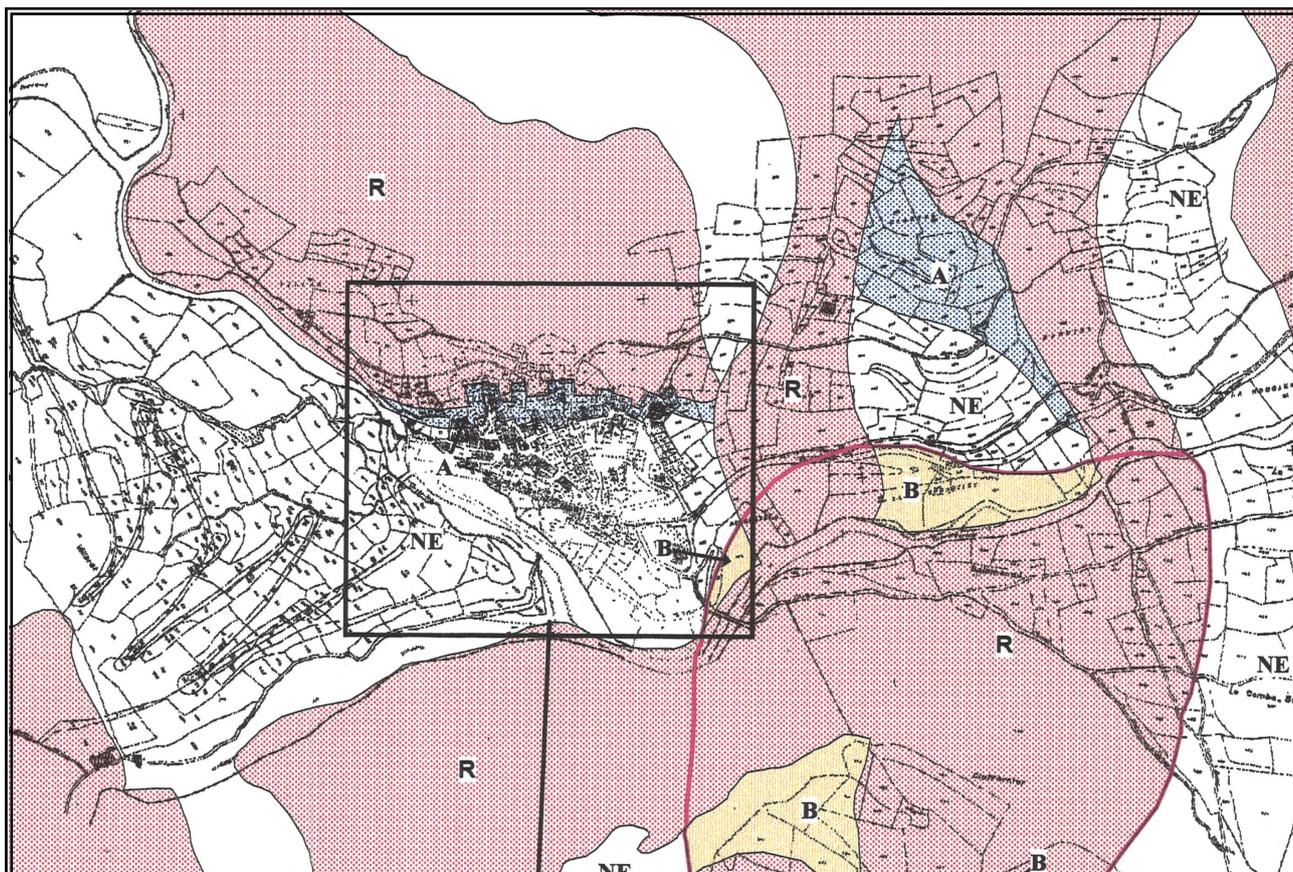
Le risque avalanche sur notre commune

La commune est exposée à ce risque en de très nombreux endroits :

- Au village particulièrement dans sa partie nord sous le rocher de Junic mais également sur la route d'accès la RM 63, la route d'Anelle au niveau de la Combe d'Aunos.
- Sur la route d'accès aux hameaux de Bousièyas et du Pra (RM2205) et dans les hameaux eux-mêmes.
- La piste du vallon de Gialorgues.
- La route de Sestrière au lieu-dit « la Challanche ».

La commune dispose d'un P.P.R. approuvé le 16 janvier 2006 ainsi que d'un P.I.D.A.

Les dernières avalanches ayant entraîné un arrêté de catastrophe naturelle sont survenues le 6 janvier 1994 mais le 16 février 2015 une avalanche s'est déclenchée au passage d'un groupe secteur Mélançiera avec 3 personnes partiellement ensevelies avant d'être secourues mais non blessées.



Consignes générales

Les consignes générales s'appliquent et sont complétées par un certain nombre de consignes spécifiques au risque avalanche. Des consignes de sécurité s'adressent plus spécifiquement aux skieurs.



RISQUES NATURELS

- **Se tenir informé des conditions météorologiques et des zones dangereuses** : un drapeau de trois couleurs différentes indique le niveau du danger sur la station avec une échelle à cinq degrés.



Consignes spécifiques à suivre en cas de risque d'avalanche

Si vous êtes skieur ou randonneur et si vous avez à franchir une zone douteuse :

AVANT

- Détecter les zones à risques et les éléments aggravants de terrain (ruisseau, ravin).
- Mettre un foulard sur la bouche.
- Traverser un à un, puis s'abriter en zone sûre.
- Ne pas céder à l'euphorie en groupe !

PENDANT

- Tenter de fuir latéralement.
- Se débarrasser des bâtons et du sac.
- Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir les poumons de neige.
- Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté.
- Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements.

APRES

- Ne pas s'essouffler en criant pour tenter de se faire entendre.
- Emettre des sons brefs et aigus (un sifflet étant l'idéal).
- Faire le maximum d'efforts pour se dégager quand on sent que l'avalanche va s'arrêter.
- Au moment de l'arrêt, si l'ensevelissement est total s'efforcer de créer une poche en exécutant une détente énergique puis ne plus bouger pour économiser l'air.



LES SEISMES

Qu'est ce qu'un séisme ?

Un séisme (ou tremblement de terre) est une vibration du sol causée par la libération brutale d'énergie provenant d'une fracture des roches en profondeur. Il va créer des failles dans le sol voire même en surface et détruire des bâtiments.

Le risque sismique sur notre commune

La commune est exposée à ce risque car elle est située en zone 4 comme pratiquement tout le département. Cela correspond à une sismicité moyenne d'après le décret d'octobre 2010.

Les séismes sont ici dus aux mouvements des plaques européenne et africaine.

Les derniers séismes ressentis à St. Dalmas l'ont été le 26 février et le 2 mars 2012 (de magnitude 4,1) et cette année le 3 mars 2018 (magnitude 2) mais le plus important remonte au 5 avril 1959.

Consignes à suivre en cas de séisme

Un séisme se déclenche sans signe précurseur. Il est donc important de bien connaître les bons réflexes de sauvegarde.

AVANT → **S'informer pour s'organiser**

- Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
- Fixer solidement les appareils et les meubles lourds.
- Repérer un endroit pour se mettre à l'abri.

PENDANT → **Agir pour se mettre à l'abri**

A l'intérieur :

- Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide.
- S'éloigner des fenêtres.

A l'extérieur :

- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui est susceptible de s'effondrer.

En voiture :

- S'arrêter à distance des constructions et des fils électriques et ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRES → **Se méfier des répliques**

- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Vérifier l'eau, le gaz et l'électricité. En cas de fuite ouvrir les portes et les fenêtres, se sauver et prévenir les autorités.
- Se diriger vers un endroit éloigné des bâtiments et des fils électriques.
- Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur un objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).



LES PHENOMENES CLIMATIQUES

Qu'est ce qu'un risque climatique ?

Cet aléa concerne un évènement climatique ou d'origine climatique susceptible de se produire (avec une probabilité plus ou moins élevée) pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux.

Météo France a mis en place un système de vigilance qui permet d'être alerté et de prendre les mesures pour éviter d'être exposé à un phénomène dangereux. Tous les jours (à 6 heures et à 16 heures) l'organisme diffuse une carte informant les autorités et le public sur les dangers pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs indiquent le niveau de vigilance :



Pas de vigilance



Soyez attentif



Soyez très vigilant



Vigilance absolue

Les risques climatiques sur notre commune

La commune comme toutes celles de France peut être exposée à ces risques.

L'été 2003 nous a marqué par sa forte canicule et le 6 novembre 1982 pour une tempête.

Consignes à suivre face à des risques climatiques

En cas de canicule :

- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur en fermant fenêtres et volets en journée et aérer aux heures les moins chaudes.
- Boire environ 1,5 L d'eau par jour (même sans soif).
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes (de 12 h à 17 h).
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses.
- Ne pas consommer d'alcool et de boissons trop sucrées.

En cas de vent violent, d'orage et de pluies intenses :

- Eviter tout déplacement surtout dans les massifs forestiers.
- Fermer les volets et écouter la radio.
- Très souvent l'électricité est coupée : prévoir un moyen d'éclairage de secours et une réserve d'eau.
- Pour les responsables de chantier mettre les grues en girouette.
- Ne pas monter sur les toitures.
- Ne pas toucher aux fils électriques qui seraient tombés au sol.
- En cas d'obligation de déplacement signaler son départ et sa destination.
- Rester vigilant aux chutes d'arbres ou d'objets divers.
- Ne pas s'engager sur une route inondée.



LES FEUX DE FORET

Qu'est ce qu'un feu de forêt ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare et au moins une partie des étages arbustifs détruite.

Pour se déclencher et se propager, le feu a besoin de trois conditions :

- Une source de chaleur (flamme, étincelle).
- Un apport d'oxygène (l'air, le vent).
- Un combustible en l'occurrence la forêt particulièrement celle de résineux.

Le risque feu de forêt sur notre commune

Ce sont particulièrement les ubacs qui sont concernés, là où l'on trouve la plus grande partie de nos forêts mais où le danger pour les habitations est quasi nul puisque ce sont des zones inhabitées.

Mais le feu peut également sévir sur des zones de landes ou de garrigue.

C'est ainsi que le 24 février 2000 le feu a parcouru 5,5 ha sur l'Adret de Pras.

Consignes à suivre en cas de feu de forêt

AVANT → **S'organiser et anticiper**

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).
- Réaliser le débroussaillage réglementaire.

PENDANT → **Agir pour se mettre à l'abri**

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers (18 ou 112) avec calme et précision.
- Attaquer le feu si possible.

Dans la nature :

- S'éloigner de l'axe du feu et des fumées dos au vent.
- Respirer au travers l'un linge humide.
- Se manifester auprès des services de secours.
- A pieds rechercher un possible écran (rocher, mur).
- En voiture, ne pas en sortir et se manifester (klaxon, feux de détresse).

APRES → **Respecter les consignes**

- Sortir en étant protégé (chaussures et gants de cuir, vêtements en coton).
- Eteindre les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles.
- Inspecter votre habitation et surveiller les reprises de feu.



LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Qu'est ce qu'un risque de transport de matières dangereuses (T.M.D)?

Il est consécutif à un accident lors d'un transport de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant. Ces matières peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou corrosives. Les principaux dangers liés au T.M.D sont l'explosion, l'incendie et la dispersion dans l'air (nuage toxique).

Le risque T.M.D sur notre commune

La commune comme toutes celles de France peut être exposée à ce risque. En effet comme pratiquement partout certains habitants sont approvisionnés en gaz ou en fuel domestique, combustibles qui sont livrés au moyen de camions citerne arrivant via la route M63 ou M2205.

Plusieurs produits différents mais présentant un seul danger



Plusieurs produits présentant des dangers différents



Consignes à suivre face à un risque T.M.D

AVANT



Savoir identifier un convoi T.M.D

Les panneaux et les pictogrammes apposés sur les camions permettent d'identifier le (ou les) risque (s) généré (s) par la (ou les) marchandise (s).

PENDANT



Se mettre à l'abri

- Donner l'alerte aux pompiers (18 ou 112) et à la gendarmerie (17).
- Préciser le lieu exact du sinistre, sa nature et la présence ou non de victime
- Si possible le numéro du produit et le code du danger.
- En cas de fuite rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.
- Ne pas toucher le produit et ne pas fumer.
- En cas de picotement, d'odeur forte respirer au travers d'un linge humide.



RISQUES TECHNOLOGIQUES

APRES → **Respecter les consignes**

- À la fin de l'alerte aérer le local.

SIGNALÉTIQUE APPLIQUÉE AU TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Classe 1			<i>Matières et objets explosibles</i>	
Classe 2				<i>Gaz</i>
Classe 3			<i>Liquides inflammables</i>	
Classe 4				4.1 - Solides inflammables 4.2 - Matières sujettes à inflammation spontanée 4.3 - Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau
Classe 5				5.1 - Matières comburantes 5.2 - Peroxydes organiques
Classe 6			6.1 - Matières toxiques 6.2 - Matières infectieuses	
Classe 7			<i>Matières radioactives</i>	
Classes 8 & 9				8 - Matières corrosives 9 - Matières et objets dangereux divers

MARQUES

<i>Matières transportées à chaud</i>	<i>Dangereux pour l'environnement</i>	<i>Quantités limitées</i>	<i>Quantités exceptées</i>

LE RISQUE NUCLEAIRE

Qu'est ce qu'un risque nucléaire ?

Le département des Alpes maritimes comme les départements limitrophes ainsi que l'Italie ne sont pas dotés d'infrastructures de production électronucléaire.

Le département dispose de trente balises qui surveillent en continu la radioactivité atmosphérique.

Le risque nucléaire sur notre commune

La commune de Saint Dalmas le Sauvage pourrait être concernée par des retombées radioactives à la suite d'un accident sur une installation nucléaire extérieure comme ce fut le cas en 1986 avec l'explosion du réacteur de Tchernobyl en Russie.

Consignes à suivre face à un risque nucléaire

La population devra se confiner immédiatement c'est-à-dire s'enfermer dans un local clos de préférence sans fenêtre. Il faut savoir qu'un véhicule ne constitue pas une bonne protection.

Il faudrait alors :

- Calfeutrer toutes les ouvertures y compris les aérations.
- Arrêter la ventilation, la climatisation et réduire le chauffage.
- Se mettre à l'écoute de la radio France Bleue Azur.
- Ne pas téléphoner.
- Ne pas utiliser l'eau du robinet.
- Se conformer strictement aux consignes des autorités. L'ordre éventuel d'évacuation serait donné uniquement par le Préfet.



Enfermez-vous
dans un bâtiment



Bouchez toutes
les arrivées d'air



Ecoutez la radio
pour connaître les
consignes à suivre



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour
les secours



Ni flamme,
ni cigarette

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LES NUMEROS UTILES

Mairie de St. Dalmas	04 93 02 41 01
Pompiers	112 ou 18
Gendarmerie nationale	17
Préfecture des A.M	04 93 72 20 00
Métropole N.C.A	04 89 98 10 00
Météo France	08 90 71 02 06



LES ADRESSES UTILES

Mairie de St. Dalmas	www.saintdalmasleselvage.org
Préfecture des A.M	www.alpes-maritimes.gouv.fr
Métropole N.C.A	www.nicecotedazur.fr
Ministère de l'Ecologie du développement durable	www.risquesmajeurs.fr



La version complète de ce D.I.C.Ri.M est téléchargeable sur le site de notre Mairie